

**I-25** 

## Sommaire

Avis aux lecteurs PREMIÈRE PARTIE Textes officiels Accord modifié entre l'OEB et le bureau international de l'OMPI concernant les fonctions de l'OEB en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et d'administration chargée de l'examen I-11 préliminaire international au titre du traité de coopération en matière de brevets (PCT) Communiqué en date du 1er décembre 2001 relatif à la modification du règlement d'exécution **I**-15 de la Convention sur le brevet européen et du règlement relatif aux taxes **I-17** Accord sur l'application de l'article 65 de la Convention sur la délivrance de brevets européens Questions ecrites: n° 36413 du 15 novembre 2001, de M. Jean-Guy Branger, sur la directive européenne 98/44, I-18 relative à la brevetabilité du vivant, et réponse (Sénat) n° 65994 du 17 septembre 2001, de M. Christian Estrosi, sur le rapport Grignon, I-19 en particulier sur le sujet des tarifs de premiers dépôts, et réponse n° 65995 du 17 septembre 2001, de M. Christian Estrosi, sur le rapport Grignon, en particulier sur la question de la mise en place d'une assurance couvrant les frais de litige I-19 en matière de brevet, et réponse n° 69260 du 19 novembre 2001, de Mme Anne-Marie Idrac, portant sur la brevetabilité 1-20 du logiciel au niveau européen, et réponse **I-21** Relevé au Bulletin officiel des impôts 1-22 Travaux parlementaires 1-23

Relevé au Journal officiel de l'Office européen des brevets (décembre 2001)

Relevé au Journal officiel des Communautés européennes

## DEUXIÈME PARTIE

## **Doctrine**

De la propriété du génome, par T. Roberts	II-23
La propriété intellectuelle dans les revues étrangères et internationales	II-24
Chroniques de l'étranger	
La CJCE dit oui aux brevets dans le domaine de la biotechnologie	II-31
La vente ou l'offre de vente en tant qu'obstacle à la brevetabilité, par J. Carson	II-32
TROISIÈME PARTIE	
Jurisprudence	
BREVETS	
Cour de cassation, ch. com.	<u> </u>
<ul> <li>SA Laboratoire Peters et SARL Andreas c. Sté Laboratoire Sober et Sté Laboratoire Adhesia, 23 octobre 2001</li> </ul>	III-65
Cour d'appel de Paris, 4º ch.	
<ul> <li>SA L'Air Liquide, SA Chemoxal et SA Société d'Exploitation des Produits pour les Industries Chimiques (SEPPIC) c. SA Cair LGL, SA Sagal et SA Axcell Biotechnologies, 12 septembre 2001</li> </ul>	III-66
Tribunal de grande instance de Paris, 3° ch.	
SA Alplast c. SA Evenplast, 11 mai 2001	III-71
MARQUES	
Cour de cassation, ch. com.	
S <sup>le</sup> Auchan France c. SARL Galway, 18 décembre 2001	III-76

Cour d'appel de Paris, 4e ch.	
<ul> <li>Sté Keops International SL (Espagne) c. SA San Marina, 7 novembre 2001</li> </ul>	III-78
SA Ego-Fruits et SCP Belat-Desprat c. SA Bardinet, 19 octobre 2001	III-79
<ul> <li>Josette Laroche, SA Marie-José Bobet International c. Maryse Bobet, Philippe Bobet et SA Thalamer. 12 octobre 2001</li> </ul>	III-79
Cour d'appel de Rennes, 1 <sup>re</sup> ch.	
<ul> <li>S¹é Matra Nortel Communications c. S.F.R. Société Française de Radiotéléphone et décision du directeur général de l'INPI, 30 octobre 2001</li> </ul>	III-86
DESSINS ET MODÈLES	
Tribunal de grande instance de Paris, 3° ch.	
<ul> <li>Sté Hasbro International Inc (États-Unis) et SA Hasbro France c. SARL Schmidt France, Sté Schmidt Spiel + Freizeit GmbH (Allemagne) et SARL Pallas la Grande Récré, 19 juin 2001</li> </ul>	III-88
• Sté Berga Form AB (Suède) et Gunilla Norin c. SA Pier Import Europe, 12 juin 2001	III- <del>9</del> 4
QUATRIÈME PARTIE	
Actualités et informations	
Enseignements, congrès, colloques	
• Formation continue 2002 Les marques - Module 3	IV-21
Revue de presse	IV-21
Bibliographie	
Compte rendu d'ouvrage : Droit des appellations d'origine et indications de provenance / Norbert Olszak Paris : Technique et Documentation 2001	IV-22
PIBD Services	11/ 00
Annonces	<u>IV-23</u>